Envoyé en préfecture le 25/05/2021
Reçu en préfecture le 25/05/2021
Affiché le
ID : 056-215601170-20210518-2021051801-DE

Département du Morbihan
Commune de Locminé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 18 MAI à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Grégoire SUPER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2021.

Présents : M. Grégoire SUPER , M. LE GRAND Alain, M. PICHARD Yves, Mme LE GAL Jacqueline, M. JEHANNO Hugues, Mme DE BARROS BORGES Dulce, M. Pierrick BUNOUF, M. Léon CLEMENT, Mme Stéphanie FOSSADIER, M. Romain LE BIHAN, Mme Hélène MOREAC, Mme Christelle MORISSEAU, M. Michel TALMON, Mme JAFFRE Josiane, M.Stéphane BAILLARGEAU, M. Mickaël OFFRET, M. Jérémy BENOIT. M. Bernard CATEL. Mme Véronique KERVARREC, Mme Soazig CADORET, Mme Isabelle ALLIOUX, Mme Marie Laure LE LAUSQUE, Mme Nelly TARDIF

Pouvoir : Absents ayant donné procuration :
Hervé LAUDIC donnant pouvoir à Dulcé DE BARROS BORGE
Catherine LORGEOUX donnant pouvoir à Grégoire SUPER
Karine DIBOUES donnant pouvoir à Marie Laure LE LAUSQUE
Eric VOURCH donnant pouvoir à Jérémy BENOIT

Absents :

A été nommé secrétaire : Mme Véronique KERVARREC

2021051801 – MODIFICATION N° 2 DU PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

Vu le schéma de cohérence territorial du Pays de Pontivy approuvé le 19 septembre 2016

Vu l'arrêté du maire en date du 15 décembre 2020 prescrivant la modification simplifiée du PLU

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2020 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;

Vu les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 20 janvier 2021 au 19 février 2021 ;

Vu l'avis de l'État en date du 19 janvier 2021 ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte de l'avis de l'État :

- Suppression de la modification relative à l'instruction des clôtures,
- Rappel que, conformément au PADD, dans l'OAP n°15 la densité minimale devant s'appliquer sur les secteurs à vocation d'habitat est de 18 logements par hectare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 25/05/2021
Reçu en préfecture le 25/05/2021
Affiché le
ID : 056-215601170-20210518-2021051801-DE

ARTICLE 1 **DECIDE D'APPROUVER** les modifications apportées au projet de PLU ;

ARTICLE 2. **DECIDE D'APPROUVER** la modification simplifiée n° 2. du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;

ARTICLE 3 **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Locminé aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 5. **INDIQUE** que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie de Locminé durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture ou sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;

La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

ARTICLE 6 **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19 MAI 2021
Le Maire
Grégoire SUPER

MAIRIE DE LOCMINÉ
56500